

Habiter avec un parent âgé- Entrevue avec Coup de Pouce (Nathalie Vallerand, 6 janvier à 13h30)

En résumé, le réseau FADOQ croit que la cohabitation intergénérationnelle avec une personne âgée peut être fort enrichissante et bénéfique pour les deux parties. Mais il faut que ce changement soit bien organisé et surtout qu'il ne diminue en rien l'indépendance et l'autonomie de la personne âgées. D'autre part, il est important de lui assurer un espace adapté et le plus confortable possible. La personne doit se sentir valorisée et utile même si elle habite chez son enfant. Le réseau FADOQ voit à promouvoir les services et les programmes gouvernementaux, comme ceux des crédits d'impôts, et travaille en partenariat avec d'autres organismes afin de bonifier le Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide à Domicile (PEFSAD), programme qui soutient le travail quotidien de milliers d'aidants naturels qui s'occupent de leurs parents âgés et qui supporte le maintien à domicile de centaines de milliers de personnes âgées en général.

Une étude britannique démontre que loin de délaisser les personnes du troisième âge, les « nouvelles familles élargies » soutiennent leurs parents davantage et plus longtemps que jamais auparavant (*Chris Phillipson, Lien Social et Politique, no 8, 1997, 165-173*).

- Dans la plupart des cas en Grande-Bretagne, et probablement au Québec aussi, ce sont les familles qui assument la grande majorité des soins personnels et les services professionnels prêtent main forte pour certaines tâches spécifiques.

Habiter avec un parent âgé peut être une source de profond bonheur de part et d'autre. Toutefois, il faut prendre certaines dispositions pour assurer l'harmonie générale :

1. Discuter et établir des points de repères avant l'aménagement
 - Avant d'aménager avec son parent, il faut longuement discuté avec la personne âgée ainsi qu'avec son médecin de famille. Cela permet à la fois de savoir si cette perspective de cohabitation plaît au parent et si sa condition de santé le permet.
 - Il faut aussi en parler avec tous les membres de la famille qui seront concernés ; le conjoint (e) et les enfants afin de les préparer à la venue du parent et aux changements que cela apportera dans la vie quotidienne (conséquences sur la vie familiale, confrontation des caractères, relations parents et beaux-parents...)
 - Il faut aussi régler les questions pratiques telles que le partage des frais supplémentaires de chauffage, d'électricité, d'eau, de câble télévision...
2. Aménager l'espace (*Faut-il accueillir chez soi ses parents vieillissants, Croire.com*)
 - Cohabiter avec un parent exige autant d'organisation sur le plan émotionnel que sur le plan matériel
 - Il faut voir à ce que l'espace destiné au parent soit suffisamment grand et adapté à sa condition physique
 - Ainsi, on doit mettre à sa disposition une chambre chauffée, un coin toilette, un téléphone... Il faut accepter que la personne déménage peut-être avec certains de ses meubles, ses photos, son animal de compagnie...

- Il faut éliminer les obstacles (poser une rampe dans l'escalier, installer un éclairage suffisant...)
 - L'idéal est évidemment de posséder deux entrées, deux boîtes aux lettres, deux lignes téléphoniques...
 - Si la personne est handicapée, il faudra certains aménagements spécifiques (barres d'appui, élargissement des portes...)
3. Assurer le bien-être et la valorisation de la personne âgée (*François Baumann et Josette Lyon, Vivre avec un parent âgé, l'aider à rester autonome en le restant soi-même*)
- Il est important de continuer de valoriser le parent et de le faire sentir utile pour ne pas qu'il perde intérêt à la vie et aussi pour qu'il puisse demeurer éveillé
 - Il ne faut pas tout faire à leur place, les personnes âgées demandent de la protection et du soutien mais veulent rester maîtres de leur vie.
 - Par exemple, lui faire faire des courses, aider à la cuisine, plier le linge, travail de tricot ou de reprisage etc...
 - L'inciter à participer, si possible, à des activités sociales ou de bénévolat organisées par la municipalité afin que le parent puisse se familiariser avec sa nouvelle région (si le déménagement a impliqué un changement de municipalité). Ainsi, la personne se familiarisera avec les services et pourra aussi se faire de nouvelles connaissances. Si on a le temps, nous pouvons faire les premiers pas avec lui ou elle en trouvant le numéro de téléphone du centre communautaire ou de loisir, les heures des activités, le reconduire en voiture ou à l'arrêt d'autobus...
 - Il faut respecter leur indépendance et les laisser choisir et prendre leurs décisions
4. Bien s'entourer et être informé
- Financièrement, héberger un parent âgé peut-être coûteux surtout si la personne est malade et que son état de santé exige des soins particuliers et/ou quotidiens.
 - Certaines personnes, particulièrement des femmes, diminuent leurs heures de travail ou cessent de travailler pour s'occuper de leurs parents âgés
 - Certaines aides financières existent au gouvernement du Québec dont les Crédits d'impôt pour les aidants naturels qui permet de rembourser certains montants pour chaque proche hébergé et les Crédits d'impôt pour le maintien à domicile pour les personnes de plus de 70 ans. Pour des détails sur les programmes, se renseigner auprès de Revenu Québec :
http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/particulier/impots/impot/credit_remb/hebergement_parent.asp et
http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/particulier/impots/impot/credit_remb/maintien_domicile/index.asp

Revendications du réseau FADOQ

Le gouvernement du Québec a fait de « Chez soi, le premier choix », le slogan de sa politique du soutien à domicile pour contrôler la hausse des frais du système de santé dit traditionnel. Les changements n'ont pas été accompagnés par les ressources nécessaires à leur mise en place et les lacunes se traduisent par un alourdissement inquiétant des responsabilités confiées aux proches aidants.

Pour assurer l'efficacité de cette politique, il est nécessaire que le gouvernement donne des moyens financiers aux intervenants du milieu de l'aide à domicile pour desservir correctement une clientèle en perte d'autonomie.

Depuis 1997, le Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide à Domicile (PEFSAD), n'a pas été indexé. C'est-à-dire que les remboursements pour des services comme le ménage, la préparation des repas, approvisionnement en courses diverses et le gardiennage, offerts par les Entreprises d'Économie Sociale en Aide Domestique (EESAD) n'ont pas augmenté avec le coût de la vie. Toutefois, pour les EESAD, le coût de production n'a cessé de s'accroître ; le salaire minimum a augmenté, les produits nettoyants aussi, l'essence également... Et donc les prix de leurs services ont augmenté, malgré leur volonté de respecter leur mission première soit celle d'aider les personnes les plus démunies.

Ceci a pour résultat que certaines personnes âgées ont diminué voire cessé de se munir de ces services et ont donc vu, par le fait même leur qualité de vie diminuer.

Le réseau FADOQ a joint sa voix à celle de plusieurs autres organisations, dont le Chantier de l'Économie Sociale, l'Aile Rurale, la Coalition des EESAD, la FTQ et la CSN, afin de demander au gouvernement du Québec un investissement massif dans les soins à domicile pour les personnes âgées. Nous avons fait parvenir en décembre, une lettre au premier ministre Charest afin de l'alerter de l'urgence de la situation.

Ces aides sont nécessaires pour les personnes qui décident d'héberger un proche du troisième âge, car pour la plupart d'entre elles, il est impossible d'être en permanence à la maison. Les services offerts par les EESAD sont absolument essentiels pour réussir une cohabitation intergénérationnelle et il faut ainsi tenter de maintenir la qualité de ces services et faire en sorte qu'ils demeurent abordables.